

ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A UN ADJOINT

Le maire de la commune de TOSSIAT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 21/03/2026 constatant l'élection de Monsieur Joël CHANEL en qualité d'adjoint au maire,

Vu la délibération fixant le nombre d'adjoints au maire,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Monsieur Joël CHANEL 1^{er} adjoint au maire,

ARRETE :

Article 1 : En application de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Joël CHANEL 1^{er} adjoint est délégué pour intervenir dans les domaines suivants :

- Urbanisme – PLU : Suivi des demandes d'Urbanisme (contrôle des DACT, contrôle et suivi du PLU)
- Patrimoine – Bâtiment – Cimetière : Suivi des travaux et entretien général de l'ensemble des bâtiments communaux.
- Appel d'offres : suivi des dossiers
- CCID : suivi de la commission
- Contrôle des listes électorales : suivi de la commission

Article 2 : Cette délégation entraîne délégation de signature dans les domaines suivants :

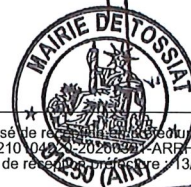
- Bâtiment, urbanisme, cimetière : signature des devis, consultations des entreprises, signature de tout document concernant le PLU et l'urbanisme de la commune
- Appel d'offre : signature des devis, et consultations des entreprises et signature de tout document permettant de mener l'appel d'offres.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à M. le Préfet de l'Ain.

Ampliation sera adressé à l'intéressé ainsi qu'à Monsieur le trésorier municipal.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.
Notifié le 10.04.26 Signature de l' élu :
OU Notifié le
(date de l'envoi de l'arrêté à l' élu par courrier recommandé avec AR).

Fait à TOSSIAT le 3 avril 2026
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
001-210-042-2026037-ARRH2026-04-010-AI
Date de réception en préfecture : 13/04/2026